

La négociation annuelle sur les salaires tourne court



La Direction Générale a précisé qu'elle ne pouvait rien mettre sur la table, elle attend le déblocage de Bercy. Celui-ci a donné un accord de principe pour une augmentation générale, mais à ce jour sans montant ni date d'effet ...

Autrement dit nous ne serions pas subordonnés à une éventuelle annonce de hausse des traitements des fonctionnaires pour nous aligner, comme en 2023 ... Comme quoi tout est possible ! L'année dernière c'est justement l'argument inverse qui nous avait été donné.

Les échanges de ce jour ont éclairci une bonne fois pour toute où se situe actuellement la prise de décision en ce qui concerne les « négociations » salariales à France Travail. Ce n'est ni à la DG, ni même dans notre ministère de tutelle, mais à Bercy !

Cette séance aura confirmé tous les dysfonctionnements de la négociation salariale à France Travail :

- Des budgets alloués par Bercy dans le cadre de la loi de finances qui ne prévoient pas de sommes affectées pour les hausses de salaire et qui imposent à la DG de « négocier » chaque année auprès du bon prince de Bercy.
- Des hausses de salaire (quand elles ont lieu) qui doivent être autofinancées pour l'année en cours par des reliquats budgétaires antérieurs de notre propre masse salariale.

Pour **FO** :

L'Etat doit permettre une réelle négociation et donner les moyens d'une rémunération juste de tous agents de France travail, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. Il n'y a pas lieu à choisir entre embauches ou hausse de salaires. Les deux sont nécessaires !

Pour **FO** :

Il faut une augmentation générale pour tous tout de suite, qui commence à 190€ nets pour les premiers coefficients de la grille, afin de rattraper la baisse de pouvoir d'achat.

Une intersyndicale s'est tenue le même jour. Décision a été prise d'adresser à nouveau un courrier à la ministre du travail ainsi qu'au ministre de l'économie et au premier ministre, et de leur demander à être reçu.

La DG a précisé que le prochain Conseil d'Administration de France Travail se tiendra le 28 mars, avec à son ordre du jour le budget 2024 de notre institution. Tant qu'il n'y a pas de budget, rien ne passera.

Concernant les tickets restaurants la DG semble accéder à notre demande de les revaloriser sans attendre la signature d'un accord. Cette revalorisation « automatique » permettrait une prise d'effet en début d'année.

A suivre ...

Rejoignez-nous !



La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Sonia DERGHBOUDJ,
Natalia JOURDIN, Philippe ROCHETEAU

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Adhèresz

